



Synthèse

JANVIER 2021

SOMMAIRE

Table des matières

PRÉAMBULE	3
1 : NOTRE MÉTHODOLOGIE	4
2 : NOS CONVICTIONS COMMUNES	5
3 : NOTRE CADRE DE RÉFLEXION	7
1. Droits culturels et participation des personnes	7
2. Le secteur culturel indépendant	8
3. Exemples de démarches participatives	8
4. Le cas de Bordeaux	10
1. L'espace public	11
2. Les saisons culturelles	12
3. Les soutiens à la création	12
4. Les lieux artistiques et culturels	13
POUR CONCLURE CETTE SÉQUENCE	15

PRÉAMBULE

L'idée d'indépendance irrigue et structure la culture et la création. Son choix est indissociable d'une revendication de réaliser, produire, programmer ou exposer librement des œuvres et des contenus singuliers qui participent d'une diversité indispensable à l'épanouissement de sociétés ouvertes et démocratiques.

L'action publique a largement défini les cadres qui ont rendu possible l'existence des indépendants. Or, la crise violente provoquée par la pandémie de la COVID 19 met à mal non seulement notre capacité à être ensemble, mais révèle avec acuité les limites et les faiblesses de notre système.

Les divergences qui existent entre les politiques publiques et les réalités des acteurs et usagers de l'économie culturelle se sont exacerbées, notamment du fait d'un manque de communication et d'écoute des institutions. Il est désormais impératif de restaurer les conditions d'un échange constructif et apaisé fondé sur une attention bienveillante qui accorde aux habitant·e·s une participation active.

Forces Vives est né de ces constats. Nous souhaitons contribuer à la création d'une nouvelle donne entre politique, acteurs culturels et citoyens. Nous entendons être force de proposition constructive et partie prenante attentive des futurs Forum des créations et expressions culturelles de la Ville de Bordeaux, dans ce moment historique. Et porter une réflexion sur des enjeux qui, au-delà du cadre municipal, concernent la métropole, les départements, la région et tous leurs acteur·rice·s et habitants.

1 : NOTRE MÉTHODOLOGIE

Près de 300 signataires, structures et artistes, ont répondu à l'appel lancé par Forces Vives le 2 octobre 2020 sur les réseaux. De cette dynamique sont nés sept groupes de travail, auxquels ont participé plus d'une centaine d'artistes et de représentants d'acteur·rice·s culturel·le·s qui ont œuvré ensemble à définir des lignes de forces, des attentes et des propositions selon les thèmes suivants :

- **Groupe 1 : Echanges et coopérations entre les disciplines**

Comment la transversalité, la pluridisciplinarité, permettent de se mettre en correspondance artistique et culturelle. Quels sont les champs concrets de coopération possibles ?

- **Groupes 2 : Les Lieux d'Art et de Culture**

Dans un esprit d'intérêt général et de maillage du territoire, définir les besoins en termes de ressources foncières tant pour la création artistique que pour les habitant.s.es. Proposer des modalités de mise à dispositions (en traitant la question de l'urbanisme transitoire), de soutien économique et de missions territoriales.

- **Groupe 3 : Les soutiens à la création**

Moyens, modalités, typologies d'acteurs ? Aide à la création, Aide à la production, Aide à l'action territoriale. Conventionnement de fonctionnement ou subvention au projet. Commande artistique publique et privée, critères et modalités d'attribution. Économie sociale et solidaire, emploi...

- **Groupe 4 : La question territoriale**

La construction d'une stratégie de solidarité communale, métropolitaine, départementale, régionale. L'articulation à la question de la mobilité, du tourisme, du maillage.

- **Groupe 5 : L'espace public, le patrimoine, l'urbanisme**

Comment l'artiste peut-il participer à la fabrique urbaine, à la vie quotidienne des personnes, à la relation les uns aux autres dans l'espace public ? Quel sens donner à une pratique culturelle urbaine, patrimoniale et ouverte à tous ?

- **Groupe 6 : Les instances de discussion**

Quelles instances de discussion, d'orientation et d'évaluation des politiques culturelles. Faire ensemble et dans la durée.

- **Groupe 7 : Les responsabilités**

Les responsabilités sociales, environnementales et de solidarité.

Sept thématiques qui se recoupent, se répondent et entretiennent d'évidentes interactions qui restent à développer et constituent une trame de réflexion appelée à évoluer. De ces temps de travail ont émergé des convictions et des territoires d'actions.

2 : NOS CONVICTIONS COMMUNES

Les acteur·rice·s mobilisé·e·s dans Forces Vives se sont tou·te·s rejoint·e·s sur leur volonté de défendre une vision renouvelée de la ville, des politiques publiques et du secteur culturel. En s'appuyant sur leur expérience de terrain, en faisant fi des catégories administratives parfois inappropriées, en s'attelant à faire barrage à la sur-marchandisation de la culture induite par les grands groupes privés et le marketing territorial, Ils-elles inscrivent tou·te·s leurs pratiques professionnelles dans un engagement et des convictions.

Premièrement, dans cette séquence municipale qui s'ouvre à l'occasion du Forum des créations et des expressions culturelles, il apparaît indispensable pour les acteur·rice·s de Forces Vives de rappeler qu'ils-elles conçoivent tou·te·s leur action dans un territoire de vie et de relations qui dépasse largement Bordeaux. Il nous semble nécessaire de construire un projet culturel métropolitain et que Bordeaux Métropole puisse se doter de la compétence culture. Cette évolution politique majeure devrait s'accompagner d'une simplification des dispositifs administratifs pour les harmoniser et les articuler aux différents échelons territoriaux.

Deuxièmement, de la même façon que nous articulons un engagement de proximité avec une vision et un engagement plus global au niveau national et européen, il est essentiel d'installer des liens plus poussés entre le territoire urbain et la ruralité. À ce titre, le travail de la Coopérative des tiers-lieux est particulièrement utile. Par exemple, sur notre territoire, il serait utile de pouvoir associer davantage des réseaux et des lieux tels que Alfonse (Libournais), Nodris (Médoc), PNR (Landes), D'Asques et d'ailleurs (Saint André de Cubzac), l'Usine Végétale (Le Fieu), la Rural (Créon), les Chantiers Tramasset (Langoiran) et bien d'autres.

Autre force qu'il convient de prendre en compte, épauler et intégrer davantage : les jeunes. Ils doivent pouvoir prendre part plus directement aux démarches de réflexion et de co-construction des politiques culturelles. Pour cela, le secteur indépendant est un allié précieux. Il soutient l'émergence d'une nouvelle génération d'artistes et d'acteurs culturels, la prise en compte et la défense de leur épanouissement et de leur implication : bénévolat, pratiques amateurs, développement professionnel. Il est également temps d'engager une vraie dynamique de collaboration et de transmission entre ces dernières et le monde universitaire et de l'enseignement supérieur.

Enfin, la question des responsabilités peut s'envisager d'un point de vue :

- **Philosophique**, en mettant en avant les enjeux d'équité, de collectif, de mise en commun, d'organisation horizontale. La notion de responsabilité doit irriguer toutes les strates du fonctionnement d'un projet, qu'il soit question d'environnement, de relations humaines ou d'économie. Par exemple, il semble urgent d'opérer un rééquilibrage des pouvoirs à la fois politiques, économiques et esthétiques entre l'institution et les équipes artistiques. Les inégalités de revenus entre les professionnel·le·s de la culture et les équipes artistiques sont importantes, tant du point de vue du temps de travail que du niveau de responsabilité. Alors que les œuvres sont la justification première de l'économie du secteur, leurs créateur·rice·s en sont rarement les premiers bénéficiaires ;

- **Environnemental et social.** Les attentes des institutions et des habitant·e·s sont grandissantes quant aux questions environnementales et de plus en plus d'acteur·rice·s culturel·le·s affirment leur volonté de s'engager dans une transformation de leurs pratiques. Un certain nombre d'outils existe, malheureusement très souvent méconnus et/ou peu accessibles. Plusieurs pistes d'actions sont à envisager pour accélérer cette transformation des pratiques dans le secteur culturel, notamment avec l'intégration systématique de notions d'éco-responsabilité dans les parcours de formation ; le soutien à la création d'emploi pour la mise en œuvre d'actions éco-responsables, la création d'une charte d'engagement et de bonnes pratiques co-construite et partagée sur l'ensemble du territoire métropolitain ; l'éco-conditionnalité de certaines aides ; le soutien à la création de lieux qui permettent la mutualisation, le stockage ; le réemploi mais aussi et surtout la sensibilisation et la formation des acteur·rice·s et parties prenantes du secteur culturel. Autant d'axes qui nécessitent un accompagnement des pouvoirs publics.
- **Légal et juridique,** concernant l'ensemble des équipes, permanentes et intermittentes, des travailleur·se·s indépendant·e·s non-salarié·e·s, il s'agit de garantir au mieux l'égalité professionnelle et d'assurer un environnement favorable au respect mutuel, aux bonnes pratiques et conditions de travail. Une attention particulière doit être portée aux besoins en formations et à la qualité des outils et moyens de financement disponibles pour favoriser leur accès, car elles sont les garantes d'une meilleure organisation collaborative du travail, en permettant d'acquérir de très nombreuses compétences périphériques mais indispensables (conception et conduite de projet, d'équipe, comptabilité-gestion...), à la connaissance de ses droits et obligations sociales et fiscales ;
- **Éthique et militant** à travers un engagement pour des valeurs, comme le respect, la transmission, l'inclusion, la diversité et la lutte contre les discriminations. L'accès à la culture et aux pratiques artistiques est un droit pour tous les habitant.e.s. Il s'agit de développer et de mener à bien des actions dans et en dehors des murs du théâtre à destination du plus grand nombre. Les lieux de création sont des foyers d'intensité artistique, des lieux responsables et hospitaliers qui ont pour vocation de lier une population et son territoire dans un vivre ensemble, de permettre les interactions sociales et favoriser les échanges à travers l'inclusion, la contribution et la convivialité.

3 : NOTRE CADRE DE RÉFLEXION

Dans ce document synthétisant trois mois de réflexion, nous nous appliquons à partager les éléments qui ont alimenté nos échanges. En ce sens, plusieurs dynamiques l'ont nourri et ont défini un cadre de réflexion qui prend appui sur les droits culturels, l'Appel des Indépendants, la politique culturelle de la ville de Montréal et d'autres démarches participatives existantes.

1. Droits culturels et participation des personnes

La diversité culturelle est une nécessité ; elle recouvre, évidemment, la variété des œuvres mais surtout la possibilité ouverte à chacun d'être reconnu dans sa culture comme de reconnaître les cultures des autres. Elle est inséparable du respect des droits culturels des personnes entendus comme droits humains fondamentaux.

En cela, chacun doit pouvoir prendre part à la vie culturelle du territoire en entrant en relation avec les autres personnes. Dans ce cadre, les acteurs « indépendants » ont un rôle important à jouer pour accompagner les personnes sur des chemins émancipateurs, porteurs de plus de libertés et de capacités d'agir. Ainsi, le droit de participer à la vie culturelle est assimilé à une liberté, dans les textes de l'ONU reprenant à leur compte la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels.

Les artistes, quant à eux, doivent pouvoir obtenir des garanties pour déployer leur liberté effective d'expression artistique (et de création).

Les autres personnes doivent, aussi, pouvoir devenir des acteurs de leur libertés culturelles, même si sur le territoire leur qualité de « citoyen à part entière », ne leur est pas reconnue, faute de pouvoir voter.

Toutefois, en tant que « personnes », elles ont « le droit de contribuer à la définition, à l'élaboration, et à la mise en œuvre de politiques et de décisions qui influent sur l'exercice des droits culturels ». Une réserve est, toujours, posée à ce droit de participation des personnes à la vie culturelle : celle du respect - par toutes et tous - des droits humains fondamentaux. Cette restriction est importante pour éviter toute dérive populiste, démagogique et manipulatrice qui ferait de la participation des « habitants », un alibi à des projets déjà décidés avant même que soit engagée la co- construction avec les personnes.

La voie des droits culturels et de la diversité culturelle a été ouverte en France par trois lois qui fixent le cadre d'intérêt général dans lequel les acteurs « indépendants » trouvent leur place en co- construction avec l'Etat et les collectivités.

Mais des lois ne suffisent pas pour notre projet : il reste surtout à prévoir, maintenant, des moments collectifs pour se familiariser avec les possibilités de coopération qu'offrent les droits culturels dans les actions des indépendants. C'est dans cette démarche collective et solidaire que s'inscrit Forces Vives.

2. Le secteur culturel indépendant

Les structures indépendantes et les artistes se caractérisent d'abord par des modèles où la diversité des ressources est la règle, avec des économies plurielles et une structure décisionnelle qui ne relève ni des pouvoirs publics ni de grands groupes privés.

À ce titre, elles constituent « *un ensemble majeur, tant en termes d'emplois culturels que d'engagements artistiques* »¹, tout en restant trop souvent peu visibles. Elles participent d'une vision et d'une pratique essentielle à la diversité culturelle et à sa vitalité sans pour autant être prises en compte et soutenues comme telles.

Une mauvaise connaissance des spécificités, des fragilités, des menaces et des défis auxquels font face les structures indépendantes et les artistes caractérise depuis plusieurs années la relation entre les pouvoirs publics et ces dernières.

Or, il s'agit de ne pas se tromper de diagnostic sur ce tiers-secteur indépendant en le renfermant dans l'idée d'une myriade de petits et moyens acteurs reclus dans leur discipline et fonctionnant en silos. Lorsqu'il convient de la définir, « *l'indépendance n'est pas (et ne doit pas être) la compétition et la division, mais au contraire l'échange et la mutualisation* »². C'est davantage une logique de réciprocité, d'interdépendance, de dépendance choisie, négociée et à certains égards auto-organisée qui la caractérise.

Les structures indépendantes travaillent le plus souvent avec peu de moyens, en réseau, de façon collaborative, en dialogue et en co-construction avec d'autres acteur-ric-e-s, avec de nombreux partenaires publics et privés. Elles cultivent leurs interdépendances, en jouissant de ce qui fait leur force et le caractère novateur de leurs actions.

Car ce sont bien toutes ces dimensions positives (liberté, prise de risque, soutien à la création et à l'émergence, innovation, agilité et transversalité, proximité) qui viennent singulariser le rôle de ce tiers secteur indépendant et sa contribution à la richesse du paysage culturel. Les structures indépendantes et les artistes se retrouvent ainsi toutes autour de leur engagement pour l'intérêt général et ses corollaires : diversité, pluralisme et liberté d'expression et de création.

3. Exemples de démarches participatives

Plusieurs villes ont tenté, parfois avec difficulté, de mettre en œuvre des concertations dont il serait possible de s'inspirer, du moins partiellement et en les adaptant au contexte spécifique de Bordeaux. On peut notamment pointer les initiatives suivantes.

a. La ville de Clermont-Ferrand a initié en 2015 des États généraux de la culture qui, parmi nombre de propositions, ont fait émerger des dispositifs de concertation pour « *impulser de*

¹ Emmanuel Négrier, « Le capitalisme culturel en marche » (p.28-30). *Le manifeste des structures culturelles et médias indépendants*, 2020

² Jacopo Rasmi, « Repenser ensemble l'écologie matérielle et sociale des réalités culturelles » (p.54-56). *Le manifeste des structures culturelles et médias indépendants*, 2020

nouvelles formes de coopération », notamment avec le secteur indépendant et les citoyen·ne·s. Il y est question, dans « *un écosystème culturel intégré, d'apporter une plus grande attention aux initiatives non institutionnelles, de (re)donner aux habitants la capacité d'être acteurs de la vie de la cité et de renforcer leur pouvoir de décision* ». Il conviendrait néanmoins de vérifier dans quelles mesures ces décisions ont été mises en œuvre et surtout si elles répondent réellement aux enjeux ambitieux qui sont posés.

Plus d'informations dans le rapport d'étape de l'Observatoire des politiques culturelles (à partir de la p.43).

- b. Le Conseil Départemental de la Haute Garonne a mis en place un *jury citoyen* : accompagnés d'un cabinet spécialisé les participants tirés au sort ont fait émerger des solutions pour répondre à trois grands questionnements :
- Quelles ressources pour les acteur·rice·s culturel·le·s, les associations et les citoyen·ne·s du département ?
 - Comment permettre une meilleure coordination entre les acteur·rice·s culturel·le·s et les collectivités territoriales ?
 - Comment rapprocher culture, espaces culturels et citoyen·ne·s ?
- c. La commune de Séné dans le Morbihan a créé des comités citoyens, les *GLOP* (Groupe Local d'Orientation de Programmation), qui, après avoir contribué à l'élaboration du cahier des charges du centre culturel local (le Grain de sel), ont aujourd'hui pour mission de contribuer à sa programmation culturelle.
- d. Un règlement de participation citoyenne a été élaboré pendant 18 mois au cours de consultations présentes et virtuelles et voté au mois de septembre 2017 à Barcelone. Cette participation prend différentes formes :
- Proposer par le biais d'initiatives citoyennes et des processus, instances et consultations participatifs ;
 - Débattre dans les instances et espaces de participation et de dialogue avec le Conseil municipal, des questions et actions que les citoyens peuvent remettre en question ;
 - Influencer les actions municipales pour collaborer à leur développement et réalisation ;
 - Coproduire les politiques publiques de la ville et les actions qui en découlent par l'élaboration la définition du diagnostic et en participant à son exécution, son évaluation et son suivi ;
 - Décider des enjeux importants de la ville dans le cadre des consultations citoyennes.

À ces initiatives, on peut ajouter : La Charte de coopération culturelle de Lyon, mais qui n'associe que les institutions culturelles, à l'exclusion des acteurs indépendants et des citoyens.

Enfin, une approche par les communs semble être une bonne piste, le contexte municipal étant aujourd'hui l'un des principaux creusets où peut s'exprimer ce type d'initiative. Le mouvement « Politique des communs » affirme la nécessité de mettre en œuvre un certain nombre de principes comme la maîtrise d'usage, la réappropriation collective et la démarchandisation, et bien sûr la co-construction de l'action publique.

- e. Montréal mène depuis 2005 une politique d'intégration et de soutien de toutes les strates de son maillage culturel. Une politique inclusive et transversale, qui vise à soutenir la diversité d'acteurs qui fait la vivacité créative de la métropole Montréalaise.

Ils ont ainsi intégré que les forces vives naissant de la volonté de tou-te-s les créateur·rice·s étaient la ressource culturelle principale d'une municipalité. Ils conjuguent aussi leurs efforts avec les services d'urbanisme afin d'inscrire la culture directement dans le développement urbain de la ville : *« Il est essentiel que le développement du réseau montréalais d'infrastructures culturelles soit coordonné aux projets d'aménagement des espaces publics dès l'étape de la conception. (...) Les projets de réappropriation du territoire qui engagent le milieu culturel, les artistes et les résidents sont autant d'occasions de stimuler la citoyenneté culturelle. »*

Cet exemple montre une volonté politique de ne pas considérer la culture comme une vitrine, mais de l'inscrire dans une politique globale, de la considérer comme un élément constitutif de la vie quotidienne des citoyens. Et de ce fait, de la lier avec l'ensemble de ses politiques publiques.

Plus d'informations de la Métropole de Montréal : « Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité », Politique de développement culturel (2017-2022).

4. **Le cas de Bordeaux**

« Pour Dimitri Boutleux et le maire Pierre Hurmic, l'un des plus grands chantiers de ce mandat, est celui de “ la reconquête de la confiance entre les politiques et la culture ”. »³

Cette citation illustre l'importance du moment dans lequel nous sommes. Elle démontre à quel point les dynamiques de coopération entre les parties-prenantes du secteur culturel, dans leur diversité, permettent de donner toute sa place à l'indépendance et d'en faire un réel moteur pour toutes les dimensions de l'écosystème créatif.

Cela atteste de l'opportunité pour la municipalité bordelaise de s'emparer de ces problématiques de participation des personnes et de co-construction. Néanmoins, ces processus de co-construction impliquent au-delà d'une écoute, un vrai engagement des parties-prenantes dans le processus de création et de mise en œuvre des politiques publiques, notamment par des dispositifs participatifs associant élus, acteur·rice·s et habitant·e·s. En mettant la culture au centre, en l'associant aussi dans les programmes des autres services de la ville, pour créer un terreau qui permettra à tou-te-s de s'épanouir.

4 : NOS TERRITOIRES D' ACTIONS

Après avoir circonscrit jusqu'ici les enjeux, les valeurs, les urgences pour redéfinir les modalités et les objectifs d'une politique culturelle renouvelée, il nous est apparu essentiel de commencer à dessiner des horizons plus concrets sur des dimensions qui animent et conditionnent les pratiques artistiques et culturelles quotidiennes des acteur·rice·s de Forces Vives.

³ L'Hebdo du Quotidien de l'Art, n°2055, 20 nov 2020, p.10.

1. L'espace public

Urgence et nécessité à redonner du sens et une place à l'art dans l'espace public

Face au risque d'autocensure des acteur·rice·s culturel·le·s et artistes devant l'actuelle quasi-impossibilité d'agir, les décideurs politiques ont une immense responsabilité pour redonner du sens à l'espace public. L'idée d'un travail artistique avec et dans les espaces publics semble ainsi plus que jamais nécessaire.

Les espaces publics sont des espaces essentiels pour vivre ensemble et inventer du « commun ». L'enjeu est donc bien ici de permettre de trouver des lieux d'expression où chacun·e puisse s'exprimer. En ce sens, une politique culturelle doit, en ce qui concerne l'espace public, ne peut se faire par l'addition de propositions artistiques mais doit offrir aux artistes la possibilité de donner du sens, de s'inscrire dans la durée, d'apporter à la Cité un regard qui fasse bouger les lignes. Ainsi, afin de lutter contre l'instrumentalisation des artistes et de la culture dans la ville, il convient de différencier l'art dans l'espace public des représentations en plein air. L'art dans l'espace public implique une relation à l'espace et aux personnes qui le traversent ou l'habitent. L'art dans l'espace public implique une relation à l'espace et aux personnes qui le traversent ou l'habitent, alors que les représentations de plein air consistent à reconstituer en extérieur les conditions de représentations en intérieur (espace clos, public assis de manière frontal, billetterie...).

Les conditions de représentations dans l'espace public : créer une instance de concertation.

La crise actuelle, tant elle a réduit les espaces communs à des espaces virtuels, a démontré l'utilité et le besoin pour une ville d'être éprouvée physiquement, et pour être attractive, d'être vivante. Le poids croissant des restrictions sécuritaires et sanitaires que connaît l'espace public depuis quelques années fait peser un risque d'inscription dans la durée d'espaces clos, aseptisés, contrôlés dans lesquels les ERP provisoires de plein air deviendraient la norme.

Les questions liées à la sécurité ont été particulièrement présentes dans la ville de Bordeaux ces dernières années. En plus de cela, dans un contexte réglementaire particulier ces derniers mois, les autorisations ou interdictions de réunir du public en espace public n'ont pas toujours été claires, et les questions d'interprétation des décrets préfectoraux, discutables. Si le danger est quantifiable, le risque est une donnée interprétable et les conditions de mise en œuvre des protocoles doivent pouvoir être discutées. Afin de garantir la liberté d'expression artistique, nous demandons de la transparence dans les décisions, et la mise en place d'une instance ou d'un modèle de concertation organisateur – mairie – préfecture.

Dialoguer avec le patrimoine, les personnes, et tous les êtres vivants

L'art dans l'espace public doit s'imaginer comme un dialogue avec le patrimoine bâti, les personnes, mais aussi avec la végétation et tous les êtres vivants au sens large. Il ne peut se résumer à des questions esthétiques, cosmétiques ou de « communication ». L'approche en matière de politique culturelle doit donc permettre de consolider la place de l'artiste et lui assurer une véritable liberté d'expression en promouvant une méthode ascendante, inventée et portée par la société civile, les artistes et les opérateur·rice·s culturel·le·s au plus près de chacun·e.

De l'occupation des espaces public à la relation dans l'espace public

Le risque de vouloir « occuper le terrain » c'est de se fermer aux humanités qui y sont déjà présentes. Cette situation d'occupation ne permet pas la « mise en relation » des pratiques artistiques avec les

pratiques des personnes. Il est souhaité que le vocabulaire utilisé évolue de « l'occupation » du lieu à la « relation dans le lieu ». L'expression artistique est porteuse d'un potentiel, celui de faire interagir les humanités. Cet échange de regard horizontal est celui qui rend possible de considérer chaque personne en égale dignité.

Cet état d'ouverture, de négociation entre les cultures sur le territoire doit constituer un horizon commun. Selon le critère de « l'occupabilité », l'espace public a tendance à être approprié par un acteur dominant. Dans une dynamique de relation dans l'espace public, ces différents impératifs deviennent une responsabilité commune, où toutes les parties-prenantes doivent prendre part à la conciliation des possibles et des impossibles.

Un nécessaire temps long pour ancrer les relations

On le voit, ce changement de mot évoque aussi un changement lié au temps. Comme il est inadéquat de construire une relation dans l'instantané, les acteur·rice·s culturel·le·s ont besoin de temps. C'est la nuance, la connaissance de l'autre qui permettra de mieux faire relation, d'éviter la caricature et la violence. Si l'art dans l'espace public est souvent demandé pour sa capacité de créateur d'utopie, sa place dans la relation entre les personnes est particulièrement importante dans une société paralysée par les peurs et les replis identitaires.

Une évolution désirable des politiques publiques en termes d'urbanisme culturel et d'espaces publics serait donc celle qui permettra l'évaluation et l'accompagnement des projets en intégrant cette dimension de la relation et du temps.

2. Les saisons culturelles

Cette question de la place des activités artistiques et culturelles dans l'espace public urbain, économique et social dans lequel elles évoluent concerne également les saisons culturelles estivales initiée par la Ville de Bordeaux depuis 2017. Dans le contexte si particulier que nous vivons et au vu des annonces formulées sur le changement de méthode municipale, la prochaine saison a suscité de nombreuses discussions au sein de Forces Vives. Ses modalités (cartes blanches, appels à projets, aide à la production et à la création artistique) ainsi que les conditions d'attribution et les compositions des jurys et commissions délibérantes ne semblent pas envoyer de signaux forts d'un changement d'orientation de ces politiques culturelles.

La mention faite à la notion de « qualité artistique », la mise en concurrence des acteurs à travers les appels à projets, l'opacité et le manque de projection sur les lieux et les modalités de rassemblement, le manque de temps donné aux acteur·rice·s pour éventuellement se concerter et constituer leurs dossiers, l'absence de mention des contraintes liées à la crise sanitaire et sécuritaire sont autant d'éléments qui attestent d'un éloignement entre les enjeux culturels du moment et la vision politique qui souhaite être déployée. À ce sujet, différentes pistes ont été discutées (réponse commune en fonction de critères collectivement partagés entre acteur·rice·s culturel·le·s, formulation publique des réserves et critiques, proposition d'une année blanche).

3. Les soutiens à la création

Au regard de la très grande diversité de formes qu'elle peut prendre, la question du soutien à la

création recoupe naturellement de nombreuses thématiques abordées dans les réflexions collectives menées par les acteur·rice·s de Forces Vives. Toutefois, un soutien ne peut exister pleinement sans une relation fondée sur l'écoute mutuelle et le temps long, tant au sein de la communauté artistique et culturelle qu'avec les partenaires et les habitant·e·s. En d'autres termes, quelle que soit la forme que prend un soutien, il ne fonctionne bien que s'il est défini et mis en œuvre autant par ceux·celles qui en bénéficient que ceux·celles qui le fournissent.

Différentes pistes de soutien ont ainsi émergé : conventionnement pluriannuel, élargissement de la commande publique, application du 1% artistique, aide à la création sur l'ensemble du projet artistique de l'artiste en plus des appels à projets classiques, financement de résidences artistiques en milieu rural, création d'une Maison des auteurs au niveau métropolitain, etc.

De plus, la question du soutien ne peut s'envisager uniquement sous le volet financier ponctuel. En cela, un accompagnement sur le temps long est nécessaire. Cela peut passer par la simplification des accès (aux lieux, aux droits, aux moyens) et par un engagement concret pour favoriser la transversalité, la coopération, et la mixité entre les artistes et les disciplines. À cet endroit, la question des apports en service, en prêt de matériel et équipement par la puissance publique, ses institutions culturelles et entre les acteur·rice·s eux·elles-mêmes est à approfondir et à opérationnaliser.

4. Les lieux artistiques et culturels

Les enjeux qui ont traversé les réflexions des acteurs de Forces Vives se sont forcément articulés entre les besoins exprimés par la filière artistique et culturelle et la nécessité reconnue de la définition de lieux envisagés comme outils de mise en œuvre d'une politique culturelle territorialisée et de proximité, aux côtés d'autres plus spécifiquement dédiés à la création. Le principe des droits culturels a évidemment sous-tendu ces discussions, s'appuyant sur la liberté inaliénable de création des artistes et le souhait collectif de défendre des arts « au plus proche », et des pratiques artistiques et culturelles ancrées dans la vie des personnes et des territoires.

Une réflexion doit s'engager sur la place concrète des lieux artistiques et culturels dans le territoire. La mise à disposition (éphémère, temporaire ou durable) de foncier ou immobilier public et/ou vacant, tout comme l'évolution des modalités d'investissement de ces lieux, constituent des premières pistes. La prise en compte des enjeux artistiques et culturels dans les programmes immobiliers privés doit faire l'objet d'un discours renforcé, sous la forme par exemple d'un 1% atelier/local/équipement culturel dans ces programmes.

Des espaces de dialogue et d'échange entre artistes, opérateur·rice·s culturel·le·s, pouvoirs publics et partenaires privés doivent pouvoir être imaginés pour favoriser cette vision culturelle globale. En ce sens, il semble nécessaire d'intégrer en amont la question de la création et des pratiques artistiques et de son apport dans toute réflexion d'aménagement urbain.

Les définitions qui ont émergé s'attachent à préparer l'émergence de lieux de différentes natures, accessibles, agiles, disponibles, démultipliés, concevant des passerelles avec les lieux à vocation sociale et les plus grands équipements culturels et s'inscrivant dans un maillage territorial conçu au-delà de cette dernière. Les acteur·rice·s de Forces Vives se sont employé·e·s à définir les contours d'un cadre méthodologique, un horizon idéal pour la mise en place de ces lieux sur notre territoire.

Qu'est-ce qu'un lieu d'arts et de cultures à nos yeux ?

Chaque lieu correspond à son territoire, à son histoire, à celles et ceux qui l'habitent, artistes, citoyens... Le lieu est défini par celles et ceux qui le vivent. Un lieu doit être un outil de travail pour les artistes, un lieu de création, de production, de diffusion. Un lieu permet aux artistes de reprendre possession des moyens de leur existence et répondre à des besoins professionnels. Un lieu doit servir à faire découvrir certaines pratiques artistiques. Le lieu peut « faire œuvre ».

Un lieu doit garantir l'autonomie et l'indépendance de celles et ceux qui l'animent et l'utilisent. Un lieu de travail doit être accessible, territorialement, économiquement et être modulaire et adaptable aux besoins et aux usages. Un lieu doit favoriser l'apprentissage et la coopération. Un lieu est un espace de partage de savoirs et de cultures pour les citoyens, les artistes et les opérateurs culturels.

Un lieu est pluridisciplinaire, ouvert aux rencontres. Il peut être thématique, mais toujours hospitalier aux autres disciplines, moyen de la rencontre. Un lieu est un endroit de pratiques diverses : amateurs, professionnelles, éducatives, sociales... Les lieux devraient faire partie intégrante des "vies de quartiers". Ils devraient contribuer à leur dynamique et à leur vitalité. Faire territoire sur son environnement immédiat tout en existant à une échelle territoriale plus vaste. En se déployant dans leur singularité et en réseau, mailler la ville, mailler les pratiques. On y croise des personnes qui pratiquent en amateur·rice·s, des professionnel·le·s ou des en voie de le devenir, des très jeunes, des moins jeunes, des plus âgés, des très âgés, ainsi que des curieux·ses et des habitant·e·s qui observent. Le lieu améliore le cadre de vie des citoyen·ne·s. Il est une des interfaces de leur citoyenneté.

À partir de ces définitions, les acteur·ice·s ont questionné la compatibilité entre des lieux conçus comme un laboratoire réservé à la création et à la recherche pour les artistes et des espaces ouverts et à destination des citoyen·ne·s. Le débat est resté ouvert sur leur faculté à être les deux, à exister séparément, concomitamment ou de manière complémentaire, avec une réflexion sur la territorialité de ces espaces.

POUR CONCLURE CETTE SÉQUENCE

Cette synthèse est autant un premier point d'étape de la démarche de Forces Vives qu'un outil que nous mettons à la disposition de tou-te-s, notamment dans la perspective du Forum des créations et des expressions culturelles de la Ville de Bordeaux. Elle vise à proposer des thèmes et des pistes de réflexion essentielles à la construction (et aux modalités d'élaboration) d'une politique culturelle renouvelée.

Elle entend donner les ressources nécessaires à un débat conscient des urgences, des défis et des spécificités des acteur·rice·s culturel·le·s indépendant·e·s et des artistes du territoire pour que ces dernier·e·s, dans leur pluralité et leur diversité, puissent être pris·es en compte dans les processus culturels qui s'enclenchent.

Fort de cette synthèse, nous souhaitons que soit mis à l'ordre du jour du Forum les points de discussion suivant, communs à nos préoccupations :

La place des droits culturels des personnes et la diversité culturelle dans la nouvelle politique culturelle municipale

Les critères d'attribution de subvention et la transparence des décisions

Les appels à projets et la profusion de guichets

Une saison culturelle portée par la Municipalité, comment et pour quoi faire ?

La liberté d'expression artistique et les relations humaines et artistiques qui s'y déploient

Les moyens dédiés à la création artistique et la construction budgétaire de la politique culturelle

La compétence culturelle de la Métropole

Le temps long et la nécessaire inscription dans la durée des projets de territoire